



MUNICIPALITÉ
PENTHAZ

Rue du Vieux-Collège 7
Case postale 49
1303 Penthaz

N. réf : 21.406

A TOUS LES PROPRIETAIRES
DE CHIENS DE NOTRE COMMUNE

1303 PENTHAZ

Penthaz, le 17 juin 2008

Chiens potentiellement dangereux – Loi sur la police des chiens du 31 octobre 2006 (CPoIC)

Madame, Monsieur,

Pour faire suite à l'entrée en vigueur de la loi susmentionnée au 1^{er} janvier de cette année, la Municipalité a reçu des directives du Service de la Consommation et des Affaires Vétérinaires (SCAV) qu'elle nous prie de transmettre aux propriétaires concernés.

Jusqu'à maintenant, notre programme informatique communal ne permettait pas l'enregistrement de la race de votre/vos chien/s, raison pour laquelle ce courrier est envoyé à tous les propriétaires de chiens de notre Commune. Ces informations ne concernent toutefois que les propriétaires de chiens portant l'appellation de « potentiellement dangereux » à savoir :

- **American Staffordshire Terrier (Amstaff)**
- **American Pit Bull Terrier (ou Pit Bull Terrier)**
- **Rottweiler**
- **Tout chien dont l'un des géniteurs fait partie de ces mêmes races**

Les mesures spécifiques auxquelles sont soumis les détenteurs des chiens de cette catégorie ainsi que leurs canidés sont décrites dans la loi précitée ainsi que dans son Règlement d'application du 14 novembre 2007. Ces bases légales sont disponibles sur le site du SCAV : www.vd.ch/scav.

Le SCAV nous prie de rappeler aux personnes concernées par lesdites mesures que, conformément à l'art. 36 de la LpolC, **un délai au 30 juin 2008** est fixé pour leur annoncer les chiens dits « potentiellement dangereux ». Une fois cette date dépassée, les détenteurs en question seront susceptibles d'être dénoncés.

Coordonnées du SCAV : Tél. 021 316 38 70 – Fax : 021 316 38 71 – info.svet@vd.ch

Une copie de cette lettre est par ailleurs affichée à nos piliers publics et mise en ligne sur notre site internet. Nous profitons de cette occasion pour vous demander de bien vouloir contacter prochainement le Greffe municipal pour annoncer la race de votre/vos chien/s, quelle qu'elle soit. Le cas échéant, cette mesure évitera à l'avenir un échange de courrier inutile.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

POUR LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La secrétaire :

Ph. Besson

M. Goy-Bommottet